



DÉCISION

14-2023

OBJET :

**Affaire PRO22-002 : Rénovation et amélioration
énergétique de la salle des Fêtes de Féternes
Lot n°6 : Chapes, carrelages, faïences
Avenant n°1**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération n° 2020-026 du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la notification du marché MAR23-006-lot n°6 : Chapes, carrelages, faïences, daté du 16 janvier 2023 à la SARL DIEZ CARRELAGES pour un montant de 21 121,08 € H.T.,

Vu le formulaire EXE 10 (avenant n°1) daté du 15 mars 2023 déposé par le titulaire du marché pour une plus-value de 299,40 € HT correspondant à une augmentation de 1,42 % du montant du marché,

DECIDE :

Article 1 :

L'avenant n°1 a été transmis au contrôle de légalité le 17 avril 2023 et notifié le 18 avril 2023 à la SARL DIEZ CARRELAGES.

Le nouveau montant du marché en € H.T s'élève à :

Montant marché initial	21 121,08 € H.T.
Avenant n°1	299,40 € H.T.
Montant total du marché en € H.T.	21 420,48 € H.T.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes, le 18 avril 2023

Le Maire
Maxime JULLIARD

